

# VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2015

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 H 30. Monsieur le Maire en assure la présidence.

Étaient présents : MM. et Mmes ALBINET, ARMICENT, ASPERTI, BEGHIN, BELAN, BOUDRY, BOUSQUET-CASSAGNE, CALVET, CASSANY, CHALAH, CLAUDEL-DOURNEAU, DAVELU-CHAVIN, DELLEA, DENIS, FEUILLAS, GALLEGO-MEDINA, GONZATO, HAMIDANI, JOLY, LACOUE, LADRECH, LAMORLETTE, LAPORTE, LEYGUE, LHEZ-BOUSQUET, MARCHAND, MARUEJOULS-BENOÎT, MEILLIER, TRANCHARD, VARIN, ZAFAR.

Étaient représentés : Mme FALCONNIER par M. FEUILLAS - M. UNANUE par M. TRANCHARD - M. GIRARD par Mme BEGHIN

Étaient absents : M. DUPUY

Madame Farah HAMIDANI est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2015 est approuvé.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décisions 126 à 222 de l'année 2015).  
Le Compte-rendu des décisions est approuvé (Cf. document joint au présent compte-rendu).

Une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur Philippe DEPAIRE, ancien élu au sein du Conseil Municipal de la Commune et Adjoint au Maire de 2001 à 2008.

Le Conseil Municipal a examiné les affaires suivantes :

**1 - Conseil de l'école élémentaire Jules Ferry - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions : 1  
Décide,

**ARTICLE 1** : d'abroger la délibération n°22 du 14 avril 2014.

**ARTICLE 2** : de désigner comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de l'école élémentaire Jules Ferry : Madame BÉGHIN Marie-Françoise

**2 - Conseil de l'école maternelle Jules Ferry - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions : 1

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'abroger la délibération n° 17 du 14 avril 2014.

**ARTICLE 2 :** de désigner comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de l'école maternelle Jules Ferry : Madame BÉGHIN Marie-Françoise

**3 - Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne - Désignation d'un représentant de la Commune**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 33 / Contre : / Abstentions : 1**

**Décide,**

**Article 1 :** de désigner comme membre titulaire pour siéger au comité syndical du SDEE 47 : Mme Michèle BOUDRY

**4 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires de Penne d'Agenais - Modification des statuts**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** de donner un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires de Penne d'Agenais.

**5 - Conventions relatives à l'adhésion de la Commune de Villeneuve-sur-Lot aux échanges dématérialisés de données d'État Civil - COMEDEC**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes des deux conventions.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les deux présentes conventions et toutes pièces administratives ou documents afférents.

**6 - Cession d'une parcelle communale à la SCI DÉPÔT VIL1 - Zone Industrielle de La Barbière**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

Pour : 34 / Contre : / Abstentions :

Décide,

**ARTICLE 1** : d'accepter de céder à la SCI DEPÔT VIL 1, représentée par son gérant Philippe Ginestet, la parcelle située à la zone industrielle de la Barbière Rue Nicolas Leblanc cadastrée sous le numéro 359 de la section DR pour une superficie de 138 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de quinze euros (15 €).

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**ARTICLE 3** : d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

**ARTICLE 4** : de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte seront également à la charge de la SCI DÉPÔT VIL 1.

**7 - Convention de servitude de passage au profit de GRDF pour un ouvrage de distribution de gaz sur l'avenue de Fumel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34

Pour : 34 / Contre : / Abstentions :

Décide,

**ARTICLE 1** : d'octroyer une servitude de passage de canalisation souterraine accueillant le réseau gaz et ses accessoires, sur la parcelle privée communale cadastrée EP 419 d'une contenance de 74565 m<sup>2</sup>, située avenue de Fumel, au profit de GRDF.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la publication de cette autorisation auprès du bureau de la publicité foncière de Villeneuve-sur-Lot.

**8 - Enquête Publique relative à la demande d'autorisation de la SAS BIOVILLENEUVOIS de procéder à l'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation exploitée sur la Commune de Villeneuve-sur-Lot - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34

Pour : 34 / Contre : / Abstentions :

Décide,

**Article Unique:** de dire que la Ville s'associe aux réserves émises par les services de l'État rapportées ci-dessus et qu'elle recommande la plus grande vigilance sur les secteurs situés à proximité de la Vallée de la Lède et ceux proches de la zone Natura 2000, aux alentours des lieux-dits de Rebel et de Rogé. Ceci afin d'éviter toutes nuisances aux riverains et à la population, surtout en ce qui concerne les parcelles mentionnées dans le dossier d'enquête publique sous les références suivantes : KWI 10, 14, 15, 25 et MAU 14, 12, 11, 10.

La Commune s'associe également aux observations formulées par l'association des cinq sites, auprès du commissaire enquêteur, dans le cadre de cette procédure d'enquête publique.

## **9 - Admission en non valeurs et effacement de dette n° 2/2015**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser le Maire à admettre en non-valeur les titres dont la liste détaillée est présentée dans le rapport joint, pour un montant total de 954.48 €

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à admettre en créances éteintes les titres dont la liste détaillée est présentée dans le rapport joint, pour un montant total de 1 379.69 €

**ARTICLE 3 :** de dire que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, aux articles 6541 et 6542 du Budget Principal.

## **10 - Liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature - Complément au contenu des rubriques portées sur la liste**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la délibération cadre pour 2015 autorisant sous réserve de délibération express complémentaire, l'inscription en section d'investissement des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC figurant dans la liste jointe, constituant ainsi un complément à la liste publiée par arrêté du 26 octobre 2001.

## **11 - Demande de remise gracieuse au profit de la société HASHMAC**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1:** d'accorder la remise gracieuse de la pénalité d'un montant de 4 065.00 € appliquée à la SARL HASHMAC (2 032.50 € au titre de 2013, 2 032.50 € au titre de 2014).

**ARTICLE 2 :** de donner tous pouvoirs au Maire pour accomplir les différentes formalités.

## **12 - Mise à jour du tableau des emplois**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'accepter la modification du tableau des emplois permanents telle qu'elle est exposée ci-après :

**CRÉATIONS**

Emploi/Grade		Durée	Nombre
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	TC	1
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	5
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	TC	1
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	TC	1
Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	2
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1
Adjointes du patrimoine territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TC	1
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	TC	1
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>

**SUPPRESSIONS**

Emploi/Grade		Durée	Nombre
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	TC	1
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique de 1ère classe	TC	6
Techniciens territoriaux	Technicien	TC	1
Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1ère classe	TC	2
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	TC	1

Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe	TC	1
Adjoint du patrimoine territoriaux	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	TC	1
Éducateurs territoriaux des APS	Éducateur territorial principal de 1ère classe	TC	1
<b>TOTAL</b>			<b>14</b>

**ARTICLE 2** : de rappeler que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget de l'exercice courant et suivants

### 13 - Définition d'un poste à la Direction de la Réussite Éducative

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34

Pour : 34 / Contre : / Abstentions :

Décide,

**ARTICLE 1** : de définir un emploi de coordonnateur de l'hygiène des locaux et des équipements de restauration à temps complet et de confier cet emploi à un agent relevant du cadre d'emplois de catégorie C des adjoints techniques en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

**ARTICLE 2** : de modifier le tableau des emplois en conséquence,

**ARTICLE 3** : de dire que les rémunérations afférentes à ces emplois seront prélevées au chapitre 012 article 64131 fonction 021 et les charges sociales au chapitre et articles prévus à cet effet du budget en cours.

### 14 - Définition d'un poste de vagemestre

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34

Pour : 34 / Contre : / Abstentions :

Décide,

**ARTICLE 1** : de définir un emploi de vagemestre à temps complet et de confier cet emploi à un agent relevant du cadre d'emplois de catégorie C des adjoints techniques en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

**ARTICLE 2** : de modifier le tableau des emplois en conséquence,

**ARTICLE 3** : de dire que les rémunérations afférentes à ces emplois seront prélevées au chapitre 012 article 64131 fonction 021 et les charges sociales au chapitre et articles prévus à cet effet du budget en cours.

**15 - Convention d'objectifs entre la Ville de Villeneuve-sur-Lot, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et l'association « La Sauvegarde » relative à la mise en œuvre de prévention spécialisée**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 29 / Contre : / Abstentions : 5**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs 2015 entre la Ville, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et l'association « La Sauvegarde».**

**16 - Versement de la subvention de fonctionnement annuelle à l'association "la sauvegarde" relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 29 / Contre : 5 / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € (trente cinq mille euros) en 2015 auprès de l'association de Prévention Spécialisée « La Sauvegarde »,**

**ARTICLE 2 : de dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Commune. (ligne budgétaire n°65 331 6574 du service Jeunesse).**

**17 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la réalisation d'une consultation de la jeunesse (12 à 25 ans)**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne dans le cadre du F.I.P.D.**

**ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant légal, à signer toutes pièces utiles à cet effet.**

**ARTICLE 3 : d'imputer les recettes et dépenses en résultant au budget de la Commune.**

**18 - Projet de bail pour la mise à disposition à la société du tir du nouveau stand de tir situé dans la ZAC du Villeneuvois**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**



**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de bail à loyer ayant pour objet une infrastructure sportive à vocation de stand de tir située dans la Zone d'Activité du Villeneuvois et toutes pièces nécessaires à cet effet.

**ARTICLE 2 :** d'imputer les recettes afférentes au budget de la commune.

**19 - Approbation du nouveau sous-traité de gestion relatif à l'aérodrome de Rogé avec l'aéro-club de Villeneuve-sur-Lot**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**Article unique :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le nouveau sous-traité de gestion relatif à l'aérodrome de Rogé entre la Commune, propriétaire, et l'Aéro-club de Villeneuve-sur-Lot, gestionnaire.

**20 - Renouvellement de la convention d'accompagnement à l'emploi associatif du secteur sportif de la Commune pour l'association « Cercle des Nageurs Villeneuvois »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 33 / Contre : / Abstentions : 1**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Cercle des Nageurs Villeneuvois pour la période 2015 /2016.

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense en résultant au budget 2015 de la commune sur la ligne 65 40 6574.

**21 - Renouvellement de la convention d'accompagnement à l'emploi associatif du secteur sportif de la Commune pour l'association « Aero Club Villeneuvois»**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 33 / Contre : / Abstentions : 1**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Aéro-Club Villeneuvois pour la période 2015 /2016.

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense en résultant au budget 2015 de la commune sur la ligne 65 40 6574.



**22 - Renouvellement de la convention d'accompagnement à l'emploi associatif du secteur sportif de la Commune pour l'association « Ping Pong Club Villeneuvois »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 33  
Pour : 27 / Contre : 5 / Abstentions : 1**

**Un conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Ping Pong Club Villeneuvois pour la période 2015 /2016.**

**ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant au budget 2015 de la commune sur la ligne 65 40 6574.**

**23 - Subvention exceptionnelle 2015 à l'association sportive « Karting Villeneuvois »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés :3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 173 € à l'association, Association Sportive Karting Villeneuvois dont le siège social est situé à la Maison de la Vie Associative 54 rue de Coquard 47300 Villeneuve-sur-Lot.**

**ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant pour un montant de 173 € au budget 2015 de la commune sur la ligne 65 40 6574.**

**24 - Subvention exceptionnelle à l'association « AQUIDEC » pour l'organisation de la Foire Exposition 2015**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 33 / Contre : 1 / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association AQUIDEC, dont le siège social est situé 4 place du 4 septembre 47300 Villeneuve-sur-Lot.**

**ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant pour un montant de 2 500 € au budget 2015 de la commune sur la ligne 6574 92 65.**

**25 - Subvention Exceptionnelle 2015 à l'association « Horizon Vert »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :**

**Un conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Horizon vert de Villeneuve-sur-Lot, dont le siège social est situé 46 rue de la Convention 47305 Villeneuve-sur-Lot.

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense en résultant pour un montant de 1 500 € au budget 2015 de la commune sur la ligne 65 025 6574.

**26 - Subvention Exceptionnelle à l'association « Croix Rouge Française - Unité locale de la Vallée du Lot »**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 400 € à l'association Croix Rouge unité locale de Villeneuve-sur-Lot, dont le siège social est situé Chez Mme Christiane VITRAC 28 rue tout y croit 47300 Villeneuve-sur-Lot.

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense en résultant pour un montant de 2 400 € au budget 2015 de la commune sur la ligne 6574 521 65.

**27 - Musée - Création du plein tarif**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34**

**Pour : 34 / Contre : / Abstentions :**

**Décide,**

**ARTICLE 1 :** de compléter la délibération n°69 du 18 juin 2015 et de fixer de nouveaux droits d'entrée au Musée de Gajac de la manière suivante :

- **Tarif Plein : 5 euros**
- **Tarif Réduit : 3 euros**
  - étudiants (sur présentation d'un titre justificatif)
  - membres des Amis du Musée de Gajac (sur présentation de leur carte d'adhérent en cours de validité)
  - demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)
  - élèves de l'école d'Arts Communautaire (sur présentation d'un justificatif)
  - groupes de plus de 10 personnes
  - personnes à mobilité réduite bénéficiant de l'allocation adulte handicapé
- **Gratuité pour :**
  - scolaires accompagnés
  - enfants de moins de 18 ans
  - membres de l'ICOM-ICOMOS (sur présentation de leur carte)
  - membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (sur présentation de leur carte)
  - journalistes et photographes de presse (sur présentation de leur carte)

**28 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AQUITANIA pour l'organisation d'un colloque les 10,11 et 12 septembre 2015 à Villeneuve-sur-Lot**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'allouer la somme de 800,00€ (Huit Cents euros) à la Fédération « AQUITANIA ».

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense correspondante au Budget de la Commune : « ACTIONS CULTURELLES » sur le chapitre et article 65/334/6574

**29 - Versement d'une subvention exceptionnelle au comité de jumelage San Dona di Piave**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'allouer la somme de 1 500,00 € (Mille Cinq Cents euros) au COMITÉ DE JUMELAGE SAN DONA DI PIAVE

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense correspondante au Budget de la Commune : « ACTIONS CULTURELLES » sur le chapitre et article 65/334/6574

**30 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Cercle Photo » pour le mai de la photo 2015**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'allouer la somme de 1 200,00 € (Mille Deux Cents euros) à l'association « CERCLE PHOTO »

**ARTICLE 2 :** d'imputer la dépense correspondante au Budget de la Commune : « ACTIONS CULTURELLES » sur le chapitre et article 65/334/6574

**31 - Agenda d'Accessibilité Programmée**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : / Présents : / Représentés : / Suffrages exprimés :  
Pour : / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1:** D'approuver le planning prévisionnel des travaux et sa répartition financière.

**ARTICLE 2:** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès de la DDT47 les documents afférents à ce dossier.

**32 - Bastide en Fête 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**  
Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** de solliciter une subvention d'un montant de 5 000 euros auprès du Conseil Départemental pour l'organisation de l'événement «Bastide en Fête».

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes pièces utiles à cet effet.

**ARTICLE 3 :** d'inscrire les recettes correspondantes sur le budget de la Commune.

**33 - Défilé de mode organisé par l'Union des Commerçants et Artisans du Villeneuvois - Attribution d'une subvention exceptionnelle**  
Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 33 / Contre : 1 / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'accorder une subvention de mille euros (1 000 €) à l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois au titre de l'organisation du défilé de mode. Celle-ci sera versée, une fois la manifestation exécutée.

**ARTICLE 2 :** de dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Commune (ligne 65-6574-90 / Actions économiques et commerciales).

**34 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 31/ Représentés : 3 / Suffrages exprimés : 34  
Pour : 34 / Contre : / Abstentions :  
**Décide,**

**ARTICLE 1 :** d'approuver cette motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

La séance s'est levée à 21 h 30.

Tableau Synthétique des décisions prises - Année 2015

N° DE DÉCISION	OBJET
126	Signature d'un contrat pour le spectacle "CARE" jeudi 11 juin et vendredi 12 juin 2015 (festival aux arts citoyens)
127	Signature d'un contrat pour le spectacle "Le cabaret des forêts" le samedi 13 et dimanche 14 juin 2015 (festival aux arts citoyens)
128	Signature d'un contrat pour le spectacle "le marché imaginaire" le samedi 13 juin 2015 (festival aux arts citoyens)
129	Signature d'un contrat pour le spectacle "NEXT couple/couple suivant" le samedi 13 et dimanche 14 juin 2015 (festival aux arts citoyens)
130	Mise à disposition d'un local au 7, rue Jean-Jacques Rousseau dans le cadre du salon du livre
131	Mise à disposition d'un local au 16-17, rue Lakanal dans le cadre du salon du livre
132	Prêt du préau, de la cour et des sanitaires de l'école Clément Marot - Élémentaire pour une fête de quartier organisée par la Famille Daunesse le samedi 13 juin 2015
133	Versement de la cotisation annuelle à l'ANACEJ
134	Fête des enfants le 6 juin 2015 - Prestations de services
135	Animations estivales 2015 du 3/07 au 29/08
136	Programmation de la Fête de la Musique 2015
137	Convention de mise à disposition du parc de l'ancien Hôpital Saint-Cyr
138	Cession de 3 canoës à l'association Kayakistes Villeneuvois
139	Prêt de la halle à "Les Mordus de la Bulle" les 27 et 28 juin 2015
140	Occupation d'un box a la cale été 2015 : ASSOCIATIONS «CAISSE DE SECOURS ET D'ENCOURAGEMENT» et «MOTO-CLUB DES SAPEURS POMPIERS» dans le cadre des mercredis de la cale du 15 juillet au 19 août 2015.
141	Occupation d'un box a la cale été 2015 : ASSOCIATIONS «Route du rock» dans le cadre des mercredis de la cale du 15 juillet au 19 août 2015.
142	Cession de 8 canoës à la Société Nautilus BKS
143	Contrat de cession entre l'Association La Marguerite et les Projacteurs et le Théâtre Georges Leygues pour la programmation du groupe "Les trois Moustikaires" / Fête de la musique dimanche 21 juin 2015 place Lafayette
144	Étude comparative des différents modes de gestion du service de distribution d'eau potable
145	Archéologie, prise en charge des frais de restauration.
146	Avenant à la convention avec WAJ - Décision n°57
147	Association San Dona Di Piave,pour le spectacle " Falco présente Ciao Italie le vendredi 25 09 2015 de 14h à 23h dans la salle de spectacle.



Tableau Synthétique des décisions prises - Année 2015

148	Mise à disposition de salles du centre culturel les fous de la république dans la salle de spectacle et la cafétéria le samedi 26 septembre de 14h30 à 22h30 pour la répétition et le spectacle ( tronche de vie)
149	Mise à Disposition de salles du centre culturel - Horizon vert dans la salle de spectacle le vendredi 2 octobre et le mardi 29 septembre pour une projection débat concernant l'inauguration du 27 ème salon
150	Mise à disposition de salles du centre culturel - OCCÉ 47 dans la salle de cirque et salle de danse pour les ateliers de pratique le mardi 20, mercredi 21, jeudi 22 octobre de 9h à 18h + la salle de spectacle le jeudi 22 octobre de 14h à 17h stage national de théâtre et danse
151	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle musical "2 Rugs" à l'occasion du salon du livre
152	Contrat de cession pour le spectacle "Le voyage de noces" le dimanche 14 juin 2015 dans le cadre du festival "Aux arts Citoyens"
153	Contrat de cession pour le spectacle "AVARE" le samedi 13 juin et dimanche 14 juin 2015 dans le cadre du festival "Aux arts Citoyens"
154	Contrat de cession pour le spectacle "Les chuchotes en caravane" le samedi 13 juin et dimanche 14 juin 2015 dans le cadre du festival "Aux arts Citoyens"
155	Contrat de cession pour le concert "LES SAULTS" vendredi 12 juin 2015 dans le cadre du festival "Aux arts citoyens"
156	Convention de partenariat culturel avec le TRAC 47 pour les spectacles " Caddie" le samedi 6 juin 2015" et " tranches de vie de couples" le dimanche 7 juin 2015 dans le cadre du festival "aux arts citoyens"
157	Achat de papiers et enveloppes sans impression
158	Convention de garde d'animaux vivants par les cliniques vétérinaires au profit de la Commune
159	Convention avec l'association Zombie Horse - bande son et scénographie
160	Convention de prestation / mise a disposition de la salle de spectacle du théâtre terrain vague dans le cadre du festival "aux arts citoyens"
161	Contrat d'interventions artistiques "Croquisimaton" avec Léa Dingreville dans le cadre du festival "Aux arts citoyens"
162	Signature d'une convention avec Mme VITALIS pour le prêt d'un local pour le festival "Aux arts citoyens"
163	Signature d'une convention avec M. BOTTEGA pour le prêt d'un local pour le festival "Aux arts citoyens"
164	Signature d'une convention avec Mme DOMERC pour le prêt d'un local pour le festival "Aux arts citoyens"
165	Mise à disposition d'un terrain municipal sur le site de Rogé auprès du Yacht Motor Club Villeneuvois
166	Mise à disposition de matériels auprès du conseil départemental du Lot-et-Garonne
167	Contrat de cession Fête de la Musique avec Tympan Production pour le groupe Tildon Krantz dimanche 21 juin (représentant légal de la boîte de production : Monsieur Jacques BÉNAZET / producteur)
168	Convention tripartite de mise à disposition du mur d'escalade situé dans la salle Marius Michel, auprès du collège Crocheperrière

Tableau Synthétique des décisions prises - Année 2015

169	Régie d'avance du Théâtre - Modification temporaire du montant de la redevance
170	Mise à disposition de la chapelle des pénitents au profit de l'association "les peintres du dimanche "du 6 au 20 juillet 2015 inclus
171	Convention de mise à disposition de matériels municipaux pour l'organisation du triathlon du 25 et 26 juillet 2015 au profit de Villeneuve-sur-Lot Triathlon".
172	Prochaine opération "Cyclado".
173	Convention pour l'organisation des activités sportives dans le cadre des activités municipales sur la base de Rogé
174	Convention de mise à disposition hors temps scolaire pour les parents d'élèves UNAAPE le vendredi 19 juin 2015 pour le repas de la fête de l'école
175	Convention de mise à disposition de locaux communaux - Place d'Aquitaine - Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 47)
176	Réfection de l'étanchéité de la toiture du centre nautique
177	Travaux de réfection de la couverture du bâtiment central de l'école Paul Bert
178	Mission d'assistance - Étude relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmée
179	Contre-allées bd G. Leygues - Concerts samedi en musique
180	Renouvellement de la signature de la convention de mise à disposition d'une parcelle située à Eysses au profit du jardin partagé gérée par l'association Horizon Vert.
181	Convention avec Nicole Cottarel - ateliers d'été au musée
182	Affaire Commune / Administré - Occupation irrégulière d'un terrain situé en Zone agricole du P.L.U - Constat d'huissier - Règlement de frais et honoraires
183	Mission d'assistance - étude sur l'optimisation de la FCTVA
184	Conventions annuelles de mise à disposition des salles du centre culturel
185	Conventions annuelles de mise à disposition du studio de danse
186	Annulée
187	Achat de matériels numériques pour les écoles de Villeneuve-sur-Lot
188	Signalisation horizontale des voies communales urbaines
189	Fourniture de matériels d'éclairage public
190	Convention pour l'organisation de l'activité aviron dans le cadre des activités municipales de la base de Rogé
191	Clôture de la sous-régie de recettes et d'avances / Maison des Jeunes de Rieus - Service Jeunesse.
192	Convention de mise à disposition du fronton de pelote basque "JP Trémoulet" auprès de l'association "Association sportive Karting Villeneuveois"



Tableau Synthétique des décisions prises - Année 2015

193	Mission d'assistance :analyse prospective financière pour la période 2015-2020
194	Formation BAFA - Agents des écoles
195	Tarification des places des spectacles saison théâtrale 2015 2016 "
196	Convention de mise à disposition du théâtre au profit du CE de Gifi pour "Noël des enfants" samedi 28 novembre 2015
197	Prêt de la halle à l'aviron Villeneuvois le 14 juillet 2015
198	Référé suspension - Règlement des honoraires d'avocats
199	Convention de mise à disposition du théâtre au profit de l'école de danse Martine Cucchi les 22 et 25 juin 2016
200	Modification de l'acte constitutif de la Régie des Places des Droits de Places
201	Mise à disposition du hall de la Mairie - M Alain Bouillet pour une exposition de tableau du lundi 31 août au vendredi 11 septembre
202	Ateliers municipaux du centre culturel saison 2015-2016
203	État trimestriel des conventions à intervenir dans le cadre de la mise à disposition du parc des expositions
204	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Chapelle des Pénitents Blancs.
205	Programmation des résidences "Villeneuve voix" avec l'association "A tout cœur "
206	Contrat d'assurance R. C - Avenant de régularisation pour 2014 (n° 1)
207	Convention de mise à disposition du théâtre au profit du pôle santé pour le NOËL des enfants jeudi 17 décembre 2015
208	Convention dispositif "Écoles et Cinéma "
209	Annulée
210	Exposition archéologique "Eysses ville romaine"
211	Annulée
212	Vente d'un véhicule Renault master immatriculé 9855SE47
213	Vente d'un véhicule Renault trafic immatriculé 7493RS47
214	Vente d'un tracteur Massey Ferguson immatriculé 896RJ47
215	Vente d'un tracteur Massey Ferguson immatriculé 6019QF47
216	Vente d'une cuve 3000L
217	Vente d'un tracteur JD455
218	Vente d'un tracteur JD855
219	Vente d'un tracteur JD935
220	Vente d'un tracteur JDF1145

Tableau Synthétique des décisions prises - Année 2015

221	Vente d'un enrouleur de marque OCMS
222	Mise à disposition de salles du centre culturel aux associations « Cercle Photo » et « Ancrage et Partage »

Fait à Villeneuve-sur-Lot,

Le 07 OCT. 2015

*La conseillère Municipale,  
Secrétaire de séance,*

**Farah HAMIDANI**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Farah Hamidani', written over a horizontal line.